

Mobilité résidentielle et pauvreté dans les années 1990

Emre Korsu
(L'Œil - Université Paris 12)

SONT explorés, dans cette synthèse, les liens entre la mobilité résidentielle des ménages et la dimension spatiale de la pauvreté dans le contexte des années 1990 en France. Quatre questions y sont abordées successivement : quel est l'effet de la mobilité résidentielle des ménages dans les années 1990 sur les disparités spatiales de pauvreté ? Quelle est la propension des catégories d'actifs les plus touchées par la pauvreté dans des environnements peu avantageux sur le plan de l'emploi à migrer vers des environnements où la situation d'emploi est plus favorable ? Cette mobilité vers des environnements plus favorables sur le plan de l'emploi permet-elle aux migrants d'échapper plus facilement au chômage par rapport à ceux qui optent pour l'«immobilité» ? La mobilité résidentielle dans les années 1990 tend-elle à arracher aux territoires les plus défavorisés leurs «forces vives», c'est-à-dire leurs actifs les plus jeunes et les plus qualifiés ? Des éléments de réponses à ces questions sont proposés à partir d'analyses quantitatives basées sur l'exploitation de données tirées des derniers recensements de la population.

La mobilité résidentielle des ménages et la dimension territoriale de la pauvreté entretiennent un rapport étroit, fondé principalement sur deux faits.

Le premier fait est que mobilité résidentielle des ménages est un élément déterminant de la géographie de la pauvreté et de son évolution. Les ménages se déplacent dans le territoire national, déménagent des campagnes vers les villes, des villes

vers la campagne, d'une aire urbaine à l'autre, d'un quartier de la ville vers un autre, etc. Ces mouvements contribuent à modifier la répartition spatiale des populations pauvres et non pauvres, changent en conséquence le taux de pauvreté dans les différents territoires et travaillent ainsi continuellement les contours de la géographie de la pauvreté.

Le second fait est qu'il existe entre la mobilité résidentielle et la pauvreté des rapports causaux. Aux yeux de nombreux économistes, la mobilité résidentielle est une ressource précieuse au service de la lutte contre la pauvreté à l'échelle nationale. La théorie économique néo-classique nous apprend que, lorsque le rapport capital/travail varie entre les différentes régions, le prix du travail s'établit à des niveaux inégaux sur les différents marchés du travail régionaux. En bons agents économiques rationnels et maximisateurs, les travailleurs ne restent pas indifférents à de tels écarts : ils migrent des régions où le marché du travail ne leur propose qu'une faible rémunération vers les régions où le même marché leur promet un salaire plus conséquent. Cette mobilité du travail tend progressivement à rapprocher les rapports capital/travail régionaux, ce qui entraîne un alignement progressif des productivités marginales des facteurs de production et une convergence de la rémunération du travail dans les différentes régions. Les migrations perdurent jusqu'à l'égalisation des salaires sur l'ensemble des marchés du travail locaux, et cessent une fois celle-ci accomplie, l'incitation à la mobilité ayant alors disparu [Aydalot, 1984]. S'appuyant sur cette perspective théorique, de nombreux économistes reconnaissent à la mobilité du travail des vertus sur le plan de la résorption du chômage, et par-là, de la pauvreté. La migration vers les régions économiquement puissantes et dynamiques, où les opportunités d'emploi se multiplient, fait logiquement figure de remède efficace aux situations préoccupantes des actifs mis durablement au ban du marché du travail dans des régions sous-développées ou en crise, incapables de générer suffisamment d'emplois pour répondre à toute la demande locale de travail.

Cette analyse théorique qui signale une relation vertueuse entre mobilité résidentielle, chômage et pauvreté est loin de faire l'unanimité. Les critiques lui reprochent avant tout l'optimisme des postulats qu'elle émet. Les théoriciens néo-classiques supposent, en effet, que la migration ne génère qu'un coût nul ou négligeable, si bien que le migrant est sûr et certain de faire une bonne affaire en prenant le chemin d'une région plus prospère. Les faits réels contredisent bien souvent ce point de vue. D'une part, la migration engendre toujours un coût, tant financier que psychologique, souvent non négligeable et, d'autre part, les bénéfices économiques promis aux migrants sont souvent bien plus hypothétiques qu'on le pense. Il est possible que le déménagement vers une région dynamique sur le plan de l'emploi puisse améliorer, en moyenne, les chances objectives du retour à l'emploi pour les chômeurs, mais c'est une chose que d'accroître la probabilité de retrouver du travail, c'est autre chose que d'en retrouver effectivement un. Si les chances de réinsertion dans le marché du travail dans la région d'immigration restent trop faibles, la migration peut ne trouver qu'un intérêt mineur aux yeux des travailleurs au chômage, quand bien même elle pourrait améliorer les chances statistiques du retour à l'emploi. L'imperfection de

l'information sur les opportunités d'emploi dans les différentes régions contribue aussi à amoindrir les bénéfices anticipés de la migration pour les chômeurs les moins employables – en l'absence d'informations appropriées et intériorisant la faiblesse de leurs chances, ceux-ci ne croient pas que le simple fait de changer de région de résidence suffise pour retrouver durablement un emploi.

Dès lors que la migration engendre des coûts et que ses bénéfices sont incertains, la mobilité du travail peut prendre une tournure moins favorable pour les régions touchées par la pauvreté. L'intérêt de la migration, qui dépend du rapport entre les coûts qu'elle engendre et les bénéfices qu'elle promet, varie suivant les caractéristiques du migrant, notamment sa position dans le cycle de vie et son niveau de qualification. Les jeunes trouvent, en règle générale, un intérêt plus évident à la migration que les actifs d'âge plus avancé : pour eux, les coûts liés au déménagement sont plus faibles – dans la mesure où ils sont moins souvent propriétaires de leur logement et sont moins enracinés dans leur environnement résidentiel –, et les bénéfices anticipés de la migration plus élevés – puisqu'ils peuvent valoriser le déplacement sur une période plus longue [Gobillon, 2001]. De même, parce que l'incertitude sur les bénéfices de la migration se réduit avec la qualification, les actifs plus qualifiés, escomptant des gains supérieurs, sont souvent davantage disposés à prendre le chemin des régions prospères que les actifs peu qualifiés. Procédant ainsi de manière sélective, la mobilité résidentielle est susceptible de produire des effets néfastes dans les régions défavorisées : elle leur soustrait leurs «forces vives», leurs travailleurs les plus jeunes, les plus qualifiés, les plus énergiques, les plus entreprenants, tandis que demeurent les chômeurs les plus âgés et les moins qualifiés, dont le retour à l'emploi paraît le plus compromis. Comme l'ont souligné des économistes comme Myrdal [1959], cette migration sélective, loin de résorber l'excès de chômage, est susceptible de perpétuer, voire d'approfondir, la pauvreté dans les régions peu développées en anéantissant les chances d'un «nouveau départ» pour l'économie locale.

Les facettes géographique et causale du lien entre mobilité résidentielle et pauvreté

Dans cette partie du rapport, nous présentons les résultats d'une série d'explorations empiriques propres au contexte des années 1990, construites autour des questionnements sous-jacents aux réflexions précédentes, émanant des deux facettes – géographique et causale – du lien entre mobilité résidentielle et pauvreté. Ces explorations cherchent à apporter des éléments de réponse à quatre séries d'interrogations ; la première d'entre elles renvoie à la facette géographique du lien entre mobilité et pauvreté, les trois suivantes interrogent davantage la facette causale de ce lien.

– Quel effet produisent sur la géographie de la pauvreté en France les mouvements résidentiels des ménages qui changent de région ou de ville de résidence pendant les années 1990 ? Ces migrations tendent-elles à accentuer les disparités de pauvreté entre les territoires ou tendent-elles, au contraire, à les gommer ?

- Quelle est la propension des catégories d'actifs les plus touchées par la pauvreté dans des territoires en proie à des difficultés économiques à migrer vers des territoires où la situation de l'emploi est plus favorable? Cette «mobilité d'ajustement» chère aux économistes néo-classiques est-elle pratiquée? Les mouvements résidentiels correspondants sont-ils nombreux ou, au contraire, demeurent-ils marginaux?
- La migration vers des territoires plus dynamiques économiquement tient-elle toutes ses promesses? Ce type de mobilité est-il d'une aide significative aux actifs peu qualifiés pour améliorer leur situation d'emploi, ainsi que le défendent les économistes? Ceux qui choisissent de migrer vers les zones plus dynamiques économiquement échappent-ils effectivement plus facilement au chômage que ceux qui optent, de gré ou par contrainte, pour l'«immobilité»?
- La mobilité résidentielle dans les années 1990 tend-elle à arracher aux régions les plus défavorisées sur le plan économique leurs «forces vives», leurs actifs les plus jeunes et les plus qualifiés, ainsi que le craignent les économistes critiques qui estiment que les relations entre mobilité et pauvreté ne sont pas systématiquement vertueuses? Ce capital humain, déjà limité dans les régions paupérisées, tend-il en effet à fondre encore davantage en raison du départ des «jeunes et qualifiés» qui cèdent à l'appel des régions plus prospères?

Ces questions, pourtant simples au premier abord, posent en réalité de redoutables difficultés d'ordre conceptuel et méthodologique¹ et n'acceptent pas, pour cette raison, de réponses simples et univoques. Les résultats présentés dans les pages suivantes sont, de fait, partiels et étroitement liés aux partis pris méthodologiques arrêtés en amont des analyses. Nous pensons qu'ils se défendent, mais ces partis pris mériteraient d'être discutés.

La mobilité résidentielle dans les années 1990 produit peu d'effet sur les disparités spatiales de pauvreté

Nous avons ainsi procédé à l'analyse de la mobilité résidentielle entre 1990 et 1999 de la population active âgée de 35 à 60 ans en 1999, résidant en France métropolitaine à chacune de ces deux dates². Les résultats obtenus amènent à trois conclusions principales.

En premier lieu, la mobilité résidentielle de cette population dans les années 1990 ne semble pas de nature à altérer profondément les disparités spatiales de pauvreté. Dans les territoires pauvres (c'est-à-dire les zones d'emploi ou les aires

1. Cf. *Les Travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*. «Un essai de géographie de la pauvreté», Davezies-Korsu.

2. Le choix de limiter le champ de l'analyse à cette population est lié à la volonté d'observer une population en âge d'activité en début et en fin de période (du moins dans sa très grande majorité) et d'écarter à la fois la migration des jeunes liés aux études et celle des retraités, chacune de ces deux migrations ayant un caractère répétitif et une géographie très spécifique.

Encadré 1

Point méthodologique

Pour savoir si la mobilité résidentielle dans les années 1990 tend à renforcer ou à atténuer les disparités spatiales de pauvreté, la démarche la plus simple consiste à classer les territoires des plus pauvres aux moins pauvres et à comparer le niveau qu'atteint le taux de pauvreté dans ces différents territoires à la suite des migrations entre 1990 et 1999 avec le niveau qu'il aurait atteint si aucun individu n'avait changé de résidence sur la période d'analyse (ce que nous appelons l'« hypothèse de non-mobilité »). Si l'écart entre le taux de pauvreté des territoires les plus et les moins pauvres est plus élevé à la suite des migrations que sous l'hypothèse de non-mobilité, on peut avancer que les migrations sont de nature à accentuer les disparités. Dans le cas contraire, on peut en conclure l'inverse.

C'est l'esprit de la démarche que nous avons poursuivie à quelques adaptations incontournables près, dues à la complexité méthodologique de l'exercice et à l'indisponibilité de certaines données quantitatives spatialisées. En particulier, l'absence de données sur les taux de pauvreté des territoires en début de période nous a contraint à recourir à une variable de substitution : le taux de chômage – mais sans doute ce n'est là qu'un moindre mal puisque la corrélation spatiale entre ces deux variables est très forte. De même, le recensement général de la population, la principale source que nous sollicitons pour analyser la mobilité résidentielle, ne portant pas sur les revenus des ménages, il ne nous est pas possible de distinguer proprement les populations pauvres. Nous nous contentons d'observer les catégories populaires – ouvriers et employés faiblement qualifiés –, sachant que c'est très majoritairement au sein de ces catégories que se trouvent les victimes de la pauvreté.

urbaines où le chômage est le plus répandu et les espaces à dominante rurale) comme dans les autres territoires, le poids des catégories populaires à la suite des migrations n'est pas très différent de ce que l'on aurait observé si aucune migration n'était survenue entre 1990 et 1999. Le cas de la plupart des grandes villes traditionnellement connues pour la forte concentration du chômage et de la pauvreté est illustratif de ce fait : les migrations des années 1990 ne provoquent que de très légères modifications au niveau du poids des couches populaires dans la population de ces villes. Dans les aires urbaines de Douai-Lens, de Valenciennes, de Calais, de Dunkerque, comme dans les aires urbaines de Perpignan, de Narbonne, de Béziers ou d'Arles, l'écart entre le poids des catégories populaires en 1999 à la suite des migrations et le poids qu'auraient atteint ces catégories s'il n'y avait eu aucune migration entre 1990 et 1999 reste inférieur à un demi-point pourcentage. Dans toutes ces villes marquées à l'origine par des taux de pauvreté élevés, les migrations résidentielles de la décennie précédente n'ont donc entraîné aucune transformation significative sur le plan de la représentation des populations les plus vulnérables face à la pauvreté au sein de la population locale.

Néanmoins, aussi faible soit-il, l'effet des migrations semble aller plutôt dans le sens d'une réduction des disparités. Comparativement à la situation sous l'hypothèse de non-mobilité, les migrations résidentielles tendent à accroître légèrement le poids des catégories populaires dans l'agglomération parisienne, où le taux de pauvreté est plutôt faible à la base, et à le réduire dans toutes les autres catégories de territoires, mais ce dans des proportions légèrement plus prononcées dans les

territoires les plus pauvres. Ainsi, le poids des couches populaires à Toulon en 1999 est inférieur de 1,5 point au poids qui serait observé sous l'hypothèse de non-mobilité; la réduction atteint 1,7 point dans l'aire urbaine de Sète, 2,1 points dans l'aire urbaine de Fréjus.

Enfin, chacune de ces deux tendances prolonge des dynamiques déjà en cours. L'analyse des migrations entre 1982 et 1990 donne des résultats tout à fait similaires à ceux propres à la période des années 1990. Rien de nouveau donc sur ce front: il n'y a pas rupture, mais continuité avec la décennie 1980.

Quelle place pour la « mobilité d'ajustement » parmi les actifs peu qualifiés ?

De nombreux économistes estiment que la mobilité des actifs peu qualifiés, dépourvus d'emploi et « englués » dans des régions peu développées ou en crise vers des régions plus dynamiques est un mécanisme qu'il convient de stimuler si l'on veut favoriser la réintégration de ces actifs dans le monde du travail. L'impression générale qui domine sur ce sujet est, en effet, que ce type de « mobilité d'ajustement » reste insuffisamment pratiqué. Qu'en est-il dans le contexte des années 1990 ? Quelle est la place de cette « mobilité d'ajustement » dans les choix résidentiels des actifs peu qualifiés dans cette période récente ?

La mobilité d'ajustement : une pratique minoritaire mais pas inexistante

Le tableau « Type de migration des catégories populaires » (cf. Annexe 2) récapitule les résultats de l'analyse entreprise. Il appelle plusieurs remarques.

Au premier regard, l'« immobilité » résidentielle semble effectivement prépondérante parmi les classes populaires qui habitent des villes peu propices en termes d'accès à l'emploi: selon les types d'aire urbaine, la part des actifs peu qualifiés qui se maintiennent dans leur ville de résidence en dépit de ses performances peu encourageantes varie entre 83 et 91 % pour les actifs peu qualifiés de 35 à 50 ans, entre 91 et 95 % pour les 50-60 ans. Ce sont là des taux d'immobilité élevés, notamment si on les évalue, par exemple, au regard des taux propres aux catégories sociales supérieures (les taux d'immobilité des cadres sont inférieurs de 10 à 15 points environ à ceux des actifs peu qualifiés).

Cette analyse ne devrait naturellement pas nous astreindre à donner raison à ceux qui qualifient d'irraisonnables les choix résidentiels des demandeurs d'emploi peu qualifiés et qui estiment du coup que ces derniers sont seuls responsables de leur sort. Ces taux d'immobilité élevés peuvent aussi bien témoigner du caractère incertain de l'intérêt économique de la mobilité, compte tenu de ses coûts significatifs (qui peuvent être liés à plusieurs faits: la cherté de la vie dans les grandes villes économiquement développées, notamment en raison du prix élevé du logement; la perte d'un logement à loyer modéré pour les actifs peu qualifiés logés à

Encadré 2

Point méthodologique et définition

La quête de réponses à cette question nous a amené à identifier les régions qui, à l'aube des années 1990 et tout au long de la décennie, font figure de contextes peu propices pour le demandeur d'emploi peu qualifié, et à étudier les choix résidentiels accomplis par les actifs peu qualifiés localisés à l'origine dans ces environnements. Dans cette entreprise, deux indicateurs retiennent tout particulièrement notre attention : la part des actifs « immobiliers », c'est-à-dire des actifs qui n'ont pas changé de zone de résidence entre 1990 et 1999, et la part des actifs qui ont accompli une migration « vertueuse » en déménageant vers une région plus prometteuse sur le plan de l'emploi.

Pour distinguer les régions favorables pour qui prospecte un emploi, et celles qu'il convient d'éviter, les économistes s'appuient la plupart du temps sur trois critères : la taille du marché du travail local, le taux de chômage et la dynamique de l'emploi. On estime, en règle générale, que plus le marché de l'emploi d'une région est vaste, plus le taux de chômage y est faible et plus la création d'emplois y est soutenue, plus cette région constitue un environnement favorable pour les demandeurs d'emploi.

Suivant ces trois critères, nous avons élaboré une typologie des aires urbaines françaises en 16 types, en combinant quatre niveaux pour la taille du marché de l'emploi (les aires urbaines de plus de 200 000 emplois en 1990 : les « métropoles » ; de 50 000 à 200 000 emplois : les « grandes villes » ; de 20 000 à 50 000 emplois : les « villes moyennes » ; de moins de 20 000 emplois : les « petites villes »), deux niveaux pour le chômage (taux de chômage des catégories ouvrières supérieur ou inférieur à la moyenne nationale en 1990) et deux niveaux pour le dynamisme de la création d'emplois (variation de l'emploi peu qualifié³ entre 1990 et 1999 supérieure ou inférieure à la moyenne nationale). Nous avons considéré que huit de ces seize types d'aires urbai-

nes constituaient des environnements peu favorables pour les chômeurs peu qualifiés : deux environnements très défavorables (petites villes et villes moyennes à taux de chômage élevé et à dynamique d'emploi faible : Cherbourg, Tarbes, Dieppe, Soissons, Sedan, Dinan, Morlaix, Pierrelatte, etc.) et six environnements défavorables (grandes villes et métropoles à taux de chômage élevé et à dynamique d'emploi faible, petites villes et villes moyennes à taux de chômage bas mais peu dynamiques en création d'emplois, petites villes et villes moyennes à dynamique d'emploi forte mais avec un taux de chômage élevé : Nancy, Saint-Etienne, Le Havre, Arras, Niort, Troyes, etc.). Ce sont les choix résidentiels des actifs peu qualifiés résidant en 1990 dans ces aires urbaines que nous avons étudiés.

Définition

La définition des migrations « vertueuses » et des migrations « non vertueuses » sur le plan de l'accès à l'emploi a été établie également sur la base de cette typologie. Nous avons qualifié de « vertueuse » toute migration qui porte un actif peu qualifié vers une aire urbaine de profil plus favorable. On considère ainsi, par exemple, que l'actif qui quitte sa petite ville où le chômage est fréquent et l'emploi en chute pour s'installer dans une grande ville avec peu de chômage et beaucoup d'opportunités d'emploi accomplit une migration vertueuse⁴. Les migrations dans l'autre sens (vers une aire urbaine de profil moins favorable) ont été symétriquement qualifiées de « non vertueuses ». Dans certains cas, il est difficile de départager les aires urbaines et de choisir celle qui offre l'environnement le plus favorable au demandeur d'emploi peu qualifié (une petite ville avec un taux de chômage faible et une bonne performance en termes de création d'emplois vs une grande ville avec beaucoup de chômage et peu de créations d'emplois, par exemple). Les mouvements résidentiels entre ces aires urbaines impossibles à départager ont été définis comme des migrations « ambiguës⁵ ».

3. Les emplois peu qualifiés sont de type suivant : employés de commerce, employés administratifs d'entreprise, personnels de services directs aux particuliers, ouvriers qualifiés, ouvriers non qualifiés, ouvriers agricoles.

4. Nous considérons que la migration d'une aire urbaine, quel que soit son profil, vers les territoires hors aire urbaine constitue une migration non vertueuse.

5. L'Annexe 1 expose les détails de cette typologie des migrations.

l'origine dans le parc social ; le déracinement et la perte des réseaux sociaux (qui sont souvent capitaux chez les catégories ouvrières pour la gestion des difficultés sociales dans le quotidien, etc.) et du caractère hypothétique de ses bénéficiaires (la migration « vertueuse » améliore-t-elle effectivement les chances de décrocher un emploi ? cf. ci-après).

Si, en première instance, on est tenté de qualifier de forte l'« immobilité » des catégories populaires implantées dans des environnements économiquement défavorables, on doit aussi convenir, à y regarder de plus près, que les taux de mobilité ne sont pas pour autant négligeables, notamment pour les actifs plus jeunes. Le tableau (cf. Annexe 2) nous indique que, parmi les actifs peu qualifiés de 35 à 50 ans qui vivaient en 1990 dans des petites villes à taux de chômage élevé et à dynamique d'emploi médiocre, près d'un sur six est parti entre 1990 et 1999 – un sur huit dans les villes moyennes qui cumulent également un chômage élevé et une faible dynamique d'emploi. Les taux de migration « vertueuse » s'élèvent à 7,5% et 5% respectivement dans ces deux environnements les moins propices sur le plan de l'emploi ; dans les autres contextes défavorables, ils se situent entre 4 et 6,5% (à l'exception notable des métropoles). Ces taux sont loin d'être insignifiants, notamment si on les rapproche des taux de chômage chez les basses qualifications – qui gravitent autour de 15-20% selon les aires urbaines. Par rapport à l'effectif total des travailleurs à la recherche d'un emploi dans les aires urbaines où la situation de l'emploi est mauvaise, ceux qui ont délaissé ces villes pour s'installer dans des environnements économiques plus favorables représentent une masse conséquente – dans le cas des petites villes à chômage élevé et peu créatrices d'emplois, le nombre de ces migrants « vertueux » équivaut au tiers du stock de chômeurs peu qualifiés âgés de 25 à 40 ans (l'âge en 1990 des personnes ayant entre 35 et 50 ans en 1999) recensés en 1990 ; 20% dans les villes moyennes et 17% dans les grandes villes de même profil.

Si l'on peut regretter que la « mobilité d'ajustement » qu'appellent de leurs vœux les économistes ne soit pas encore plus importante que cela, il semble néanmoins que ce mécanisme n'est pas totalement bloqué, en particulier dans les cas des actifs d'âge moyen originaires des villes non métropolitaines⁶.

Plusieurs hypothèses pour expliquer le taux élevé de mobilité « non vertueuse »

Il convient de souligner le fait que le taux de migration qualifiée de « non vertueuse » est systématiquement supérieur au taux de migration « vertueuse ». On peut tenter plusieurs explications à ce résultat. Il peut tout d'abord refléter un point parfois négligé par les économistes et que rappellent souvent les démographes. Les ménages ne déménagent pas seulement pour des raisons économiques et liées à l'emploi. Ils changent également de région de résidence pour accéder à un environnement plus agréable, pour se rapprocher des membres de leur famille, pour revenir à des régions qu'ils connaissent, etc. – ou du moins, ces critères sociaux, fami-

6. Non métropolitaine selon la définition employée ici : les villes qui comptent moins de 200 000 emplois en 1990.

liaux, environnementaux entrent en ligne de compte au niveau du choix de la destination, quels que soient les motifs à l'origine de la décision de migrer.

La deuxième explication peut tenir dans l'imperfection de l'information sur les opportunités d'emploi dans les différentes villes. Lorsqu'il s'agit de choisir une destination, les migrants ne se comportent pas comme des automates économiques parfaitement rationnels cherchant à asseoir leur choix sur une analyse minutieuse de la situation de l'emploi de toutes les agglomérations françaises. Ils choisissent la plupart du temps entre un nombre limité de destinations et ce, sur la base d'informations diverses et diffuses, souvent subjectives. De fait, il n'est pas si surprenant qu'un nombre important d'entre eux migrent vers des régions qui, à la lumière d'informations homogènes et objectives, apparaissent comme des environnements économiques peu favorables.

La troisième explication possible est, en quelque sorte, la symétrie de la deuxième. L'importance du taux de migration «non vertueuse» interroge, bien sûr, la pertinence de notre taxinomie des mouvements résidentiels. Ces migrations que nous qualifions de «non vertueuses» dans l'analyse sont-elles effectivement «non vertueuses» dans la réalité? On ne peut, en effet, écarter totalement l'éventualité que les trois indicateurs utilisés (volume d'emploi, taux de chômage chez les basses qualifications, et la variation de l'emploi peu qualifié entre 1990 et 1999) soient insuffisants pour profiler de manière fiable la qualité de l'environnement économique des villes.

La migration permet-elle aux migrants d'améliorer leur sort sur le plan de l'emploi?

Si les économistes attribuent tant de vertus à la mobilité d'ajustement qui, à leurs yeux, permet aux travailleurs pris dans des «trappes à chômage» d'échapper à ce piège, c'est parce qu'ils estiment que les migrants améliorent significativement leurs chances de réinsertion dans le marché du travail en se déplaçant vers une région de meilleure santé économique. Ce point de vue, qui prend racine dans des développements théoriques, est-il validé par l'épreuve des faits? La migration vers des territoires plus dynamiques économiquement tient-elle toujours ses promesses dans la pratique? Vérifie-t-on, en pratique, que ceux qui choisissent de migrer vers les zones plus dynamiques économiquement échappent effectivement plus facilement au chômage que ceux qui optent, de gré ou par contrainte, pour l'«immobilité», ainsi que le défendent les économistes?

L'analyse que nous avons réalisée pour apporter des éléments de réponse à ces questions reste dans sa méthodologie assez similaire à ce que l'on peut trouver dans les approches quantitatives classiques du sujet. Il s'agit d'estimer la probabilité d'être au chômage en 1999, pour les actifs peu qualifiés qui ont quitté les agglomérations peu propices sur le plan de l'emploi entre 1990 et 1999, et de la comparer, toutes choses égales par ailleurs, avec celle des actifs qui y sont restés.

Dans le modèle estimé par une analyse de régression logistique, nous avons tenté d'expliquer le risque de chômage en 1999 par une série de variables indivi-

duelles (sexe, âge, niveau d'études, catégorie socioprofessionnelle) et une variable qui établit le profil migratoire des actifs entre 1990-1999. Cette dernière a été définie en cinq modalités : non-migrant, migration « vertueuse », migration « non vertueuse », migration « latérale », migration « ambiguë ». La population analysée est la population active peu qualifiée (ouvriers et employés peu diplômés) de 35 à 60 ans en 1999, résidant en 1990 dans une aire urbaine dont l'environnement économique est défavorable sur le plan de l'emploi pour les faibles qualifications (voir ci-dessus). Le modèle estimé est globalement cohérent – les tests statistiques donnent des résultats satisfaisants –, significatif et plutôt performant – la capacité du modèle à prédire le risque de chômage n'est pas négligeable compte tenu notamment du fait que la population de référence est déjà fortement filtrée au départ (en termes de qualification et d'âge). La grande majorité des variables explicatives individuelles présentent les signes attendus et des coefficients très significatifs : toutes choses égales par ailleurs, les femmes risquent significativement plus le chômage que les hommes, les actifs âgés davantage que les actifs plus jeunes, les non-diplômés davantage que les détenteurs d'un Bep ou d'un Cap, les ouvriers davantage que les employés.

Un risque de chômage nettement supérieur pour les actifs migrants que pour les actifs « immobiliers »

Quant à l'effet des choix résidentiels sur le risque de chômage, les résultats sont pour le moins surprenants dans la mesure ils vont dans un sens complètement opposé à ce que prédisent les économistes : nos calculs révèlent que, toutes choses égales par ailleurs, les actifs migrant entre 1990 et 1999 sont significativement plus souvent au chômage en 1999 que les actifs qui ont conservé leur localisation. Pour les hommes, ouvriers non qualifiés sans diplômes, âgés de 35 à 50 ans, par exemple, la probabilité estimée de chômage s'élève à 17,5% pour les non-migrants contre plus de 23% pour les différents types de migrants (Annexe 2). Pour ceux accomplissant une migration « vertueuse », la probabilité d'être au chômage en 1999 monte à 26,5% : c'est dire que les ouvriers non qualifiés qui ont délaissé les villes où la situation d'emploi leur est défavorable pour s'installer dans des agglomérations plus dynamiques encouraient en 1999 un risque de chômage supérieur de près de 50% par rapport à leurs collègues qui, eux, ont préféré ne pas partir !

Ce résultat contre-intuitif appelle une série de remarques. D'abord, insistons sur le fait qu'il convient de prendre ces résultats avec précaution. Il est, en effet, bien connu que, dans ce type d'analyse quantitative, il règne toujours une incertitude sur la validité des résultats en raison des doutes qui planent sur la représentativité de l'échantillon, d'éventuelles erreurs au niveau de l'appréciation des caractéristiques individuelles, et de l'éventualité d'une omission de variables explicatives importantes. Sur les deux premiers points, nous pensons que notre analyse reste solide : les probabilités de chômage ont été estimées à partir d'un échantillon très conséquent – plus de 100 000 observations – et le corpus statistique mobilisé, le recensement général de la population, est une source de données très homogène et fiable. Le troisième point mérite plus de discussion. Il se peut, en effet, que nos estimations, qui révèlent un risque de chômage plus élevé pour les migrants, s'expliquent par le

fait qu'il existe des caractéristiques personnelles que nous n'avons pu identifier et qui différencient singulièrement les actifs migrants et non migrants : pour des raisons qui nous sont imperceptibles, les migrants seraient plus vulnérables face au chômage que les non-migrants, et ce seraient ces raisons et non un effet propre à la migration qui expliqueraient les écarts de risque de chômage entre les deux catégories d'actifs. Mais, cela étant dit, il convient de souligner que cette critique, si elle est justifiée, délivre aussi implicitement un message important : si les actifs migrants peu qualifiés sont significativement plus vulnérables à la base face au chômage que les non-migrants, il faut reconnaître alors que les plus vulnérables face au chômage sont aussi les plus disposés à migrer.

Supposons maintenant que, par-dessus ces incertitudes, l'effet propre et négatif de la migration sur les chances d'avoir un emploi que révèlent les résultats soit réel, au moins dans une certaine mesure. Quelles explications pourraient-on trouver à un tel constat ? Une des pistes que nous pouvons évoquer reprend les principaux arguments déployés par les critiques de la théorie néo-classique des migrations : les coûts de la migration et le caractère hypothétique de ses bénéfices. Le plus grand risque de chômage encouru par les migrants peut trouver son explication dans la combinaison des deux faits suivants : pour les actifs faiblement qualifiés, la localisation dans une agglomération jouissant d'une situation d'emploi *a priori* plus favorable peut ne pas améliorer significativement l'employabilité⁷, tandis que la migration contraint à renoncer à une ressource, un capital social précieux, accumulée à travers le réseau d'inter-connaissances familiales, sociales, professionnelles construit dans la région de résidence, et qui peut être irremplaçable dans le rôle de facilitateur qu'il remplit dans la recherche d'emploi. Rappelons, sur ce dernier point, que de nombreux économistes et sociologues du travail ont montré à maintes reprises le rôle déterminant des réseaux sociaux dans la recherche d'emploi (les enquêtes révèlent invariablement que les actifs trouvent leur emploi principalement grâce à l'intermédiation de contacts personnels ; *cf.* par exemple Granovetter, 1995, Montgomery, 1991 pour des travaux américains, Cézard *et al.*, 1991, cité in Cahuc et Zylberberg, 1996, pour des travaux relatifs à la France), et que d'autres sociologues ont mis en évidence le caractère néfaste de la migration à l'accumulation d'un capital social de ce type (*cf.* par exemple les travaux du sociologue américain Coleman [1995], qui montre que le risque d'échec scolaire est plus élevé pour les élèves qui ont changé trop souvent d'école pour cause de déménagements successifs et qui y voit l'effet de la carence de capital social dont souffrent les familles qui changent régulièrement de zone de résidence).

7. Ce qui peut s'expliquer, par exemple, par le fait que ces actifs sont cantonnés partout aux derniers rangs de la « file d'attente » pour l'emploi, et que dans un contexte global où la création d'emploi est médiocre et où le chômage touche aussi les catégories d'actifs diplômés, il leur reste difficile de décrocher un emploi même lorsqu'ils s'insèrent dans les marches du travail des agglomérations plus dynamiques que la moyenne.

La mobilité résidentielle dans les années 1990 vide-t-elle les régions pauvres de leurs «forces vives» ?

Aux théoriciens néo-classiques qui ont conceptualisé la mobilité comme un puissant instrument du «retour à l'équilibre de marché» forcément bénéfique à l'intérêt collectif, des théoriciens critiques se sont opposés en conceptualisant la migration interrégionale comme un agent potentiel du «développement inégal», un catalyseur des processus cumulatifs déséquilibrants. Ces analystes contestataires estiment que, dès l'instant où l'on reconnaît les coûts de la migration et l'inégalité des bénéfices que celle-ci promet aux uns et aux autres, la mobilité des actifs tend à devenir un processus sélectif qui soustrait aux régions pauvres leur capital humain et anéantit par la même occasion tout espoir pour un développement économique dans le futur.

Plusieurs décennies se sont écoulées depuis l'élaboration de ces théories, mais les problèmes qu'elles soulèvent restent d'actualité, y compris à l'intérieur des frontières nationales. En France, l'influence des migrations sur la distribution des qualifications sur le territoire national demeure un des principaux enjeux interpellant les politiques d'aménagement du territoire. Dans cette dernière partie, nous revenons sur cette question pour l'explorer dans le contexte des années 1990 : *quid* de l'effet de la mobilité résidentielle dans la période récente sur le capital humain dans les régions pauvres ? Les migrations tendent-elles à retirer à ces régions les plus défavorisées sur le plan économique leurs «forces vives», leurs actifs les plus jeunes et les plus qualifiés ?

Pour avancer dans ce sens, nous avons rebâti une analyse fidèle dans l'esprit de celles présentées dans le début de cette étude. Nous avons cherché à savoir si les migrations, entre 1990 et 1999, entraînent une réduction du capital humain qualifié dans les territoires pauvres par rapport au niveau qu'aurait atteint ce capital en 1999 si aucun actif n'avait changé de lieu de résidence dans les années 1990. Les zones pauvres sont identifiées à nouveau suivant le critère du taux de chômage en 1990 : il s'agit des territoires où ce taux est supérieur à 15 %, à l'exception des espaces métropolitains (agglomérations concentrant plus de 200 000 emplois en 1990). Le découpage territorial retenu est celui des aires urbaines de 1999. Le capital humain qualifié est appréhendé à l'aide de deux indicateurs : l'effectif des cadres âgés de 35 à 50 ans en 1999 et l'effectif des actifs diplômés d'université âgés de 35 à 50 ans en 1999.

Globalement, les migrations résidentielles des années 1990 ne soustraient pas aux territoires leurs forces vives

La mobilité résidentielle dans les années 1990 ne semble pas produire un effet négatif sur le volume de travail jeune et qualifié dans les agglomérations les plus pauvres. Tout au contraire, les migrations produisent un effet plutôt favorable. Comparativement à l'hypothèse de non-mobilité, on dénombre dans les villes pauvres un plus grand nombre de cadres et d'actifs diplômés d'université à la suite des mouvements migratoires entre 1990 et 1999. Le «surplus» de cadres s'établit à

4,3% dans les grandes villes pauvres, à 3,2% dans les villes moyennes et les petites villes pauvres ; le surplus de diplômés d'université s'élève à 5,1% dans les premières, à 3,8% dans les secondes.

Il ne semble pas non plus que les cadres, ni les diplômés d'université, aient montré une plus forte propension à migrer lorsqu'ils résidaient en début de période dans une ville pauvre. Le «taux de sortie» – qui correspond au rapport de l'effectif des cadres ou des diplômés d'université qui ont quitté une ville à l'effectif total de ces groupes avant migration – propre aux villes pauvres diffère peu de ce que l'on observe pour les autres villes de même rang en termes de taille.

Il est ainsi difficile de trouver la trace d'une tendance à l'abandon des agglomérations pauvres par les actifs jeunes et qualifiés dans les années 1990. Au regard de nos résultats, il semble manifeste que l'on n'a pas affaire, dans la période récente, à un modèle migratoire économiquement pénalisant pour les territoires défavorisés par son effet néfaste sur leurs «forces vives». Les mouvements résidentiels entre 1990 et 1999 ne déshabillent pas ces territoires en termes de travail jeune et qualifié, n'y raréfient pas ce capital humain particulièrement précieux pour l'économie locale.

De fortes oppositions entre les villes du Nord et de l'Est, et les villes du Sud et de l'Ouest

Ce résultat trouve une part d'explication dans le fait que les mouvements migratoires dans les années 1990 obéissent à une logique géographique forte, fondée elle-même sur une croissante influence des préoccupations d'ordre environnemental et relatives au cadre de vie sur les choix résidentiels des ménages. La mobilité interrégionale dans les années 1990 se caractérise singulièrement par un mouvement massif des régions du Nord et de l'Est de la France vers les régions du Sud et de l'Ouest. L'accroissement global de l'effectif des cadres et des diplômés d'université dans les territoires pauvres est avant tout une conséquence heureuse de cette tendance puissante. Les agglomérations pauvres qui augmentent leur capital humain qualifié grâce aux mouvements résidentiels sont presque exclusivement des villes du Sud et de l'Ouest : Perpignan, Toulon, Nîmes, Narbonne, Béziers, Sète, Fréjus, Arles, etc. Dans les villes pauvres du nord, le tableau est différent, beaucoup plus sombre : à Lens, Valenciennes, Dunkerque, Calais, il y a bien une tendance à la raréfaction des cadres et des diplômés d'université par le biais des migrations, et ce parfois dans une mesure considérable.

L'emprise grandissante des critères environnementaux sur les choix résidentiels produit ainsi des effets contrastés du point de vue de la dimension territoriale de la pauvreté. Pour certaines villes pauvres, c'est une chance : les agglomérations bénéficiant d'atouts dans ce domaine, comme les villes du Sud et de l'Ouest, trouvent ainsi le moyen d'attirer un capital humain jeune et qualifié qu'elles auraient eu du mal à appâter par la qualité de leurs structures économiques. L'accueil de cette population est bénéfique à plus d'un titre sur le plan de la lutte contre la pauvreté :

outre leurs talents pour dynamiser l'entrepreneuriat local, les actifs jeunes et qualifiés sont aussi précieux en raison de leur pouvoir d'achat élevé, particulièrement stimulant pour l'économie de services aux ménages – cf. sur ce point la contribution de Laurent Davezies. Rappelons à ce propos que la pauvreté a reculé dans de nombreuses villes défavorisées de la moitié sud-ouest de la France à la fin des années 1990.

Pour d'autres villes pauvres, les nouvelles règles du jeu migratoire sont plutôt pénalisantes. Les agglomérations du Nord et de l'Est portent, désormais, leur héritage industriel et ses conséquences sur l'environnement physique et social comme un handicap. Elles ne peuvent rivaliser avec les villes du Sud et de l'Ouest sur le plan de la qualité de vie et risquent de pâtir de cette «sous-compétitivité» tant que les critères environnementaux continueront de peser sur les comportements résidentiels des ménages. Pour ces territoires pauvres, le maintien d'un certain niveau de capital humain qualifié se complique. La santé de l'économie locale risque d'en subir le contrecoup, et les conséquences sur le plan de la pauvreté risquent d'être préoccupantes.

A l'heure même où semble mis en cause le processus cumulatif déséquilibrant s'appuyant sur les *inégalités géographiques d'avantages comparatifs productifs*, alimenté par la migration résidentielle et enfermant les territoires défavorisés dans le cercle vicieux de la pauvreté, décrit par les théoriciens du développement inégal semble quelque peu mis en cause (puisque des agglomérations dont l'économie est peu développée réussissent aujourd'hui à attirer des actifs jeunes et qualifiés), un autre processus cumulatif déséquilibrant, s'appuyant lui sur les *inégalités environnementales* entre territoires, entretenu également par la mobilité résidentielle et enclenchant un nouveau cercle vicieux de la pauvreté dans certains territoires défavorisés. Et l'on peut craindre que ce nouveau processus ne soit pas moins puissant que celui qu'il tend à remplacer.

Annexe 2

Type de migration des catégories populaires* selon le profil des aires urbaines d'origine et de destination – 1990-1999

1. – Actifs de 35 à 50 ans en 1999						
	Type de migration** - en % du total					
Profil de l'aire urbaine de résidence initiale***	Effectif en milliers	Non mig.	Vert.	Non vert.	Lat.	Ambigu
Environnements très défavorables sur le plan de l'emploi						
Petite ville, chômage élevé, dynamique d'emploi faible	52,5	83,5	7,5	8,3	0,7	0,0
Ville moyenne, chômage élevé, dynamique d'emploi faible	156,7	88,3	5,0	5,7	0,2	0,8
Environnements défavorables sur le plan de l'emploi						
Grande ville, mais chômage élevé et dynamique d'emploi faible	149,2	89,3	4,0	5,6	0,1	1,0
Métropole, mais chômage élevé et dynamique d'emploi faible	262	90,8	1,5	5,4	0,4	1,9
Chômage faible, mais petite ville et dynamique d'emploi faible	107,2	83,8	6,2	8,5	0,7	0,9
Chômage faible mais ville moyenne et dynamique d'emploi faible	84,7	85,3	4,8	8,2	0,3	1,4
Dynamique d'emploi forte, mais petite ville et chômage élevé	127	83,1	5,7	9,0	0,9	1,4
Dynamique d'emploi forte, mais ville moyenne et chômage élevé	143,6	87,4	3,9	7,6	0,4	0,6
2. – Actifs de 50 à 60 ans en 1999						
	Type de migration** - en % du total					
Profil de l'aire urbaine initiale***	Effectif en milliers	Non mig.	Vert.	Non vert.	Lat.	Ambigu
Environnements très défavorables sur le plan de l'emploi						
Petite ville, chômage élevé, dynamique d'emploi faible	23,0	91,0	5,0	3,7	0,2	0,0
Ville moyenne, chômage élevé, dynamique d'emploi faible	71,8	93,6	2,4	3,3	0,2	0,6
Environnements défavorables sur le plan de l'emploi						
Grande ville, mais chômage élevé et dynamique d'emploi faible	69,4	94,3	1,7	3,6	0,0	0,4
Métropole, mais chômage élevé et dynamique d'emploi faible	129,7	93,7	1,0	4,0	0,3	1,0
Chômage faible, mais petite ville et dynamique d'emploi faible	49,8	90,7	4,1	4,1	0,3	0,8
Chômage faible, mais ville moyenne et dynamique d'emploi faible	37,3	92,6	3,2	4,0	0,1	0,3
Dynamique d'emploi forte, mais petite ville et chômage élevé	61,6	91,4	3,2	4,3	0,6	0,4
Dynamique d'emploi forte, mais ville moyenne et chômage élevé	70,4	92,7	2,5	4,1	0,4	0,3

Source Insee Rgp 1999.

* Les catégories populaires sont les catégories ouvrières et les employés qui ne déclarent aucun diplôme. La population de référence est la population résidant en France métropolitaine en 1990 et en 1999.

** Non mig. : non migrant ; Vert. : migration « vertueuse » ; Non vert. : migration « non vertueuse » ; Lat. : migration « latérale », c'est-à-dire en direction d'une aire urbaine de même profil que l'aire urbaine d'origine ; Ambigu : migration ambiguë. Pour la définition des migrations « vertueuses », « non vertueuses » et « ambiguës », cf. Annexe 1.

*** Pour la définition des profils des aires urbaines, se reporter au texte.

Bibliographie

- AYDALOT P., 1984, *Économie régionale et urbaine*, Economica, Paris, 487 p.
- CÉZARD M., MERON M., ROTH N., TORELLI C., 1991, «Le halo autour du chômage», in *Economie et Statistiques*, n° 249, p. 15-23.
- CAHUC P. et ZYLBERBERG A., 1996, *Economie du travail. La formation des salaires et les déterminants du chômage*, De Boeck, Bruxelles, Paris, 608 p.
- COLEMAN J.S., 1995, «Social capital in the creation of human capital», in *American Journal Of Sociology*, n° 94, p. 95-120.
- GOBILLON L., 2001, «Emploi, logement et mobilité résidentielle», in *Economie et statistiques*, n° 349-350, Insee, Paris, p. 77-98.
- GRANOVETTER M., 1995, *Getting A Job. A study Of Contacts And Careers*, 2^e édition (1^{re} édition 1974), University of Chicago Press, Chicago, 251 p.
- MONTGOMERY J.D., 1991, «Social networks and persistent inequality in the labour market: toward an economic analysis», in *American Economic Review*, n° 81, p. 1408-1418.
- MYRDAL G., 1959, *Economic Theory And Under-Developed Regions*, Duckworth, Londres, 167 p.